

Département de la Savoie

Commune de Lescheraines

REÇU  
LE 27 FEV. 2020  
MAIRIE DE LESCHERAINES

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DESAFFECTATION ET AU  
DECLASSEMENT D'UN TRONÇON DU CHEMIN RURAL DIT DE LA  
MALADIERE

## CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête Publique du 15 janvier au 31 janvier 2020 inclus

**Roland FRANÇON**

**Commissaire-enquêteur**

Le présent document comporte deux pages indissociables

### **Conclusions motivées du commissaire enquêteur**

*La commune de Vimines souhaite déclasser une partie du chemin rural dit de la Maladière située le long du Nant de Bellecombe entre les parcelles cadastrées section A n° 747 d'un côté et section A n° 1057, 1520, 1519 et 829 de l'autre.*

*Cette procédure a pour but de permettre l'aliénation de cette partie du chemin rural à l'entreprise SCI D.S.D.R afin qu'elle puisse construire des locaux et bureaux sur cette partie Nord de la zone artisanale de la Madeleine..*

*Procédure associée :*

*Afin de céder un chemin rural, il est nécessaire de procéder à son déclassement (aliénation), c'est à dire le transférer du domaine public vers le domaine privé de la commune. Une fois devenu propriété privée de la commune, cette dernière peut le céder.*

*Conformément aux articles L.161-10 et L.161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'aliénation d'un chemin rural doit faire l'objet d'une enquête publique préalable dans les formes fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du Code des relations entre le public et l'administration, sous réserve des dispositions particulières édictées aux articles R 161-25 et suivants du Code rural et la pêche maritime.*

*Le projet a ainsi été soumis à la présente enquête publique.*

*Considérant au plan de la réglementation que l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions des textes qui la régissent notamment en ce qui concerne la publicité, le déroulement de l'enquête proprement dite et toutes autres mesures,*

**Après avoir :**

- Etudié le dossier ,*
- Visité les lieux à plusieurs reprises, parcouru les rues et chemins du village et des hameaux environnants,*
- Questionné et entendu le pétitionnaire , les riverains du projet, les membres du public reçus lors de la permanence du vendredi 31 janvier, téléphoné à plusieurs personnes lui ayant adressé un courrier,*

- Lu quelques documents sur la commune de Lescheraines et ses environs immédiats,

**Considérant également que :**

- Les documents mis à disposition du public sont apparus suffisamment renseignés.
- Aucun incident majeur n'a gêné le bon déroulement de l'enquête.
- L'ensemble des règles de bonne conduite d'une enquête publique a été respecté.
- L'aliénation d'une partie du chemin rural de la Maladière ne contraindra que quelques rares utilisateurs à changer leurs habitudes, l'utilisation de la partie basse de ce chemin n'étant d'ailleurs plus possible depuis de nombreuses années sans empiéter sur une propriété privée située le long dudit chemin.
- Le projet de déclassement de ce tronçon du chemin garantit le maintien de l'accès aux propriétés foncières situées le long de la partie non déclassée.
- Le projet de déclassement partiel a été étudié de manière à ne créer ni pollutions, ni nuisances supplémentaires ;

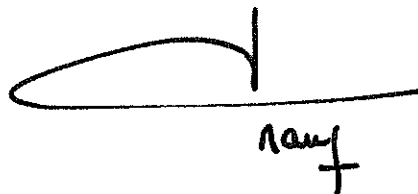
Le commissaire enquêteur émet un

**Avis favorable sans réserves ni recommandations à la demande de désaffectation et de déclassement du chemin rural dit de la Maladière**

**Présenté par la commune de Lescheraines**

A BARBERAZ, le 24 février 2020

Le commissaire enquêteur, Roland FRANÇON



Handwritten signature of Roland Françon, consisting of a large, stylized loop followed by the name 'Françon' written in a cursive script.